

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width:90%;" type="text"/>	<input style="width:90%;" type="text"/>	<input style="width:90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Défrichement et construction d'un ensemble de 8 villas sur la commune de grimaud (83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

(LC2I) pour le lot 1

Dénomination ou raison sociale SAS Domaine de Grimaud (lots 2 à 8)/La Compagnie Immobilière d'Investissement

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Eric Foillard

RCS / SIRET 8 9 1 8 5 5 2 6 4 0 0 0 1 8 Forme juridique SAS
3 9 3 6 1 6 8 1 8 0 0 1 0 9 (LC2I)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de 8 villas de luxe avec création d'une voie de desserte, sur les hauteurs de la ville de Grimaud dans le département du Var. Le site du projet est découpé en 8 lots.

Sur ce projet, deux permis de construire seront déposés, avec deux bénéficiaires différents :

- LC2I pour le lot 1 (références cadastrales : CP 147p)
- SAS Domaine de Grimaud pour les lots 2 à 8. (références cadastrales CP 92 et CP 93)

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur l'espace naturel ont été réfléchies pour le projet en entier (les 8 lots).

4.2 Objectifs du projet

L'opération concerne la création de 8 villas de luxe sur des terrains identifiés au PLU comme des zones UCb (en bordure de zones Naturelles et d'un EBC). Le projet de construction a été pensé de sorte à ne pas venir endommager ni perturber l'Espace Boisé Classé jouxtant les terrains des futures villas. De plus, le ruisseau bordant les parcelles du projet a bien été pris en compte, et ni la construction des villas ni la mise en place de la voie de desserte ne viendra perturber ou endommager l'intégrité physique et biologique de ce ruisseau.

Le terrain concerné par le projet est un coteau forestier situé sur le flanc sud du massif des maures, qui longe une zone d'habitations au nord et un espace boisé au sud et à l'est. Dans l'ensemble, c'est un terrain assez pauvre en diversité et qui souffre du manque d'eau. Dans ce sens, la volonté du maître d'ouvrage est avant tout de restaurer le terrain par la replantation d'arbres d'essences locales et adaptées au terrain et de valoriser les arbres abattus lors des terrassements, par le broyage des coupes et stockage sur place pour l'utilisation en paillage de plantations au moment voulu. Les toitures plates des bâtiments seront gravillonnées et laissées libres afin de permettre l'ensemencement naturel de ces dernières et favoriser ainsi la biodiversité locale aussi bien en ce qui concerne les plantes que les insectes. L'objectif du maître d'ouvrage, conscient du bouleversement amené par la réalisation du projet, est de reconstituer au mieux le terrain, afin de recréer un environnement sain et susceptible de ramener une biodiversité végétale plus riche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Défrichage de la parcelle occupée actuellement par une végétation de garrigue ainsi que par un développement important de chênes. Au total : 84 arbres seront abattus ,173 arbres seront conservés et 168 arbres seront plantés. Une clôture sera installée pour matérialiser clairement la limite de la parcelle projet avec le ruisseau ainsi qu'avec l'EBC. Une zone tampon de plusieurs mètres devra également empêcher toute altération de ces deux ensembles naturels. L'objectif de cette délimitation est d'empêcher toute circulation, atteinte ou tout dépôt dans ces secteurs à préserver. Ces deux éléments du patrimoine naturel de la commune ne seront pas touchés lors de la réalisation de ce projet de villas. Les différentes interventions en phase chantier ne devront pas avoir de dommages sur ces zones. La conservation d'individus arborés sur le site permettra d'autre part, de maintenir des zones refuges et des couloirs de déplacement pour la faune. Afin de diminuer les risques d'altérer le développement ou la silhouette de la végétation en place il conviendra de baliser un cercle de protection autour des arbres en présence, de protéger l'écorce des arbres (mettre en enclos les arbres) et d'interdire le stationnement des engins ainsi que le stockage de matériel à moins de 2 mètres d'individus arborés.

Le calendrier des différentes interventions devra être adapté aux périodes sensibles de la faune. Ainsi le démarrage des travaux de défrichage et de terrassement ne pourront pas se faire sur la période Mars / septembre.

Les arbres abattus lors des terrassements,seront valorisés par le broyage des coupes et stockage sur place pour l'utilisation en paillage de plantations au moment voulu. Les troncs seront laissés sur place aux endroits les plus appropriés et seront disposés en travers de la pente afin de limiter l'érosion des sols nus et participer à l'enrichissement des sols.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera à un milieu de vie pour les propriétaires de ces différentes habitations.

L'objectif du maître d'ouvrage, conscient du bouleversement amené par la réalisation du projet, est de reconstituer au mieux le terrain, afin de recréer un environnement sain et susceptible de ramener une biodiversité végétale plus riche, capable d'abriter une partie de la faune locale et protéger les sols de l'érosion en cours.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Demande d'autorisation de défrichement.

Permis de construire.

Autorisation Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total unité foncière projet (parcelle cadastrale CP 93)	58018 m ²
Total unité foncière projet (parcelle cadastrale CP 92)	10067m ²
Surface à défricher	19037 m ²
Surface de plancher	(lot 1 : 314m ² , lot 2 : 216m ² , lot 3 : 228m ² , lot 4 : 228 m ² , lot5 : 293 m ² , lot 6 : 289m ² , lot 7 : 238m ² , lot 8 : 283 m ²)
Total unité foncière projet (parcelle cadastrale CP 147p)	1943m ²
Place de stationnement	35

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Grimaud 83310

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont situées au sein de la ZNIEFF de type II des Maures (83200100) L'expertise écologique jointe en annexe, étudie la potentialité de présence des espèces déterminantes de cette ZNIEFF afin de s'assurer qu'elles ont bien été prises en compte dans les mesures mises en place pour empêcher tout impact du projet sur ces espèces.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Grimaud est une ville littorale. Le site du projet est situé à environ 6 km (à vol d'oiseau) de l'espace littoral de la commune.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Grimaud est couverte par un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) approuvé par arrêté préfectoral en 2005.</p> <p>La zone du projet n'est toutefois pas concernée par ce zonage du PPRI.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 200 le plus proche de la zone du projet est "La plaine et le massif des Maures " (Directive Habitats) situé à environ 7 km.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir certains effets sur le patrimoine naturel : imperméabilisation des sols, destruction des espèces les moins mobiles. Cependant, l'expertise naturaliste, disponible en annexe, ainsi que les prospections faune/flore réalisées sur site ont permis de déterminer que les impacts du projets sont jugés faibles (après application des mesures ERC). Situé en bordure de terrains occupés par des habitations, le projet n'est pas susceptible de rompre ou d'endommager des continuités écologiques. Les parcelles naturelles ainsi que le ruisseau à proximité ne seront pas impactés. Se référer à l'expertise écologique transmise en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à distance de toutes zones Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1.87 ha de garrigue sont consommés pour la réalisation de l'opération .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement en phase chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émission de lumière faible (villa individuelle)</p> <p>Le site du projet est déjà concerné par des émissions lumineuses faibles issues des maisons mitoyennes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets prévus sur la commune de Grimaud ou ceux ayant fait l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas ont été étudiés afin de quantifier les possibles effets cumulés :

- F09315P0202 : projet de construction de 7 villas et modification du profil du ruisseau de la Suan
- F09315P0059 : Création d'une voirie pour un lotissement de 6 lots nécessitant un défrichement

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La liste détaillée des mesures ERC prises est disponible en annexe (se référer à l'expertise écologique détaillée transmise).

Plusieurs mesures seront prises pour limiter les impacts du projet.

- proscrire le stationnement d'engins de chantier et tout dépôt de matériaux potentiellement polluants à proximité du ruisseau et de l'EBC;
- préservation d'un grand nombre d'individus arborés et balisage distincts de ces derniers afin d'éviter d'altérer le système racinaire ou des troncs ;
- adaptation du calendrier des travaux de défrichement à la phénologie des espèces d'oiseaux et de chiroptères ;
- orientations des terrassements / défrichements
- protection contre les espèces végétales exotiques envahissantes lors de la phase chantier ;
- valorisation sur site des arbres abattus
- enrichissement de la diversité végétale du site
- sensibilisation du personnel intervenant dans les travaux de réalisation du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne nous paraît pas nécessaire. En effet, le projet s'inscrit en continuité des habitations voisines, dans la même trame résidentielle.

Sur le volet écologique, des prospections terrains ainsi qu'une étude écologique ont été réalisées par un écologue afin de prendre en compte bien en amont, dès la conception, les enjeux écologiques sur ce projet. Des mesures de réduction et d'évitement sont mis en place afin de limiter les impacts du projet. La coupe d'arbres est d'ailleurs limité aux emprises des futures villas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Expertise écologique et plan de repérage des arbres préservés.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MARSEILLE

le, 16/12/2020

Signature

